

# Convention d'apport de droit de chasse au grand gibier

\*\*\*

## Entre les parties ci-après :

Nom de l'ASSOCIATION : \_\_\_\_\_

Représentée par : \_\_\_\_\_

Adresse du représentant de l'association: \_\_\_\_\_

Territoire n° : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de :

Propriétaire,       Usufruitier,       Détenteur de droits de chasse,

**d'une part,**

Monsieur et/ou Madame: \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Territoire n° : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de :

Propriétaire,       Usufruitier,       Détenteur de droits de chasse,

**Apporteur d'autre part,**

**Ces deux parties constituant un territoire d'un seul tenant.**

## Il est convenu ce qui suit :

L'apporteur fait apport à l'ASSOCIATION du droit de chasse au GRAND GIBIER (SANGLIER ET CHEVREUIL) attaché aux parcelles ci-dessous situées sur la commune de \_\_\_\_\_ numérotées au cadastre (*indiquer section + n°*) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

d'une superficie totale de \_\_\_\_\_

### Aux conditions suivantes :

► L'ASSOCIATION sera chargée d'effectuer sur lesdits terrains les demandes de plan de chasse grand gibier auprès des organismes concernés, de la bonne exécution du plan de chasse et sera responsable des dégâts causés par le grand gibier s'ils résultent de sa faute.

► La présente convention est conclue pour une durée de **CINQ ANNEES** commençant le 1<sup>er</sup> juillet \_\_\_\_\_ pour se terminer le 30 juin \_\_\_\_\_ renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de **CINQ ANNEES**, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, **6 mois** au moins avant expiration de la période.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Nom, signature apporteur(s),

Nom, signature représentant ASSOCIATION,

**Pièces à fournir :** Justificatifs du droit de chasse de l'apporteur (bail de chasse + relevés de propriété + plan cadastral à l'échelle 1/2000è représentant les parcelles apportées), + plan IGN localisant l'ensemble des parcelles et les lots de chacun.